



**Les dernières statistiques - Tarifs indicatifs de l'Ordre des Experts-comptables et Comptables brevetés de Belgique – Société Royale  
Prestations de services en matière de comptabilité, d'expertise et audit  
comptable et de conseils fiscaux**

	Barèmes INDICATIFS par heure (hors TVA) Mise à jour 01/01/17 *
<b>Prestations de type I -</b> Prestations et travaux administratifs : Travaux de secrétariat Travaux de recherche administrative Travaux de dépouillement et de classement de documents comptables et fiscaux Etc ...	72,00€
<b>Prestations de type II -</b> Prestations de tenue de comptabilité : Encodage des pièces justificatives (par le collaborateur) Centralisation mensuelle / trimestrielle Etablissement des comptes annuels internes Etc...	85,00€
<b>Prestations de type III -</b> Prestations de conseil comptable et financier : Etablissement des comptes annuels externes Etablissement des schémas légaux des comptes annuels Vérification et redressement des comptes annuels	115,00€
<b>Prestations de type IV –</b> Prestations de fiscalité liées à la tenue de la comptabilité : Etablissement et vérification des déclarations fiscales découlant de la tenue de la comptabilité (IPP, I.Soc., TVA)	100,00€
<b>Prestations de type V –</b> Prestations d'expertise comptable et financière : Contrôle comptable Analyse et diagnostic financier Conseil au management de la trésorerie Etablissement de tableaux de bord et/ou de tableaux de financement Diagnostic organisationnel et administratif Diagnostic et audit de l'organisation interne	145,00 à 160,00€
<b>Prestations de type VI –</b> Prestations d'expertise fiscale (nationale et internationale) : Assistance aux contrôles fiscaux Introduction de réclamations et autres procédures en impôts directs et indirects Préparation de demandes de décisions anticipées Avis et consultations fiscales ponctuelles en toutes branches du droit fiscal Missions d'assistance judiciaire en matière de fiscalité nationale et internationale	160,00 à 200,00€



160,00 à 200,00€

**Prestations de type VII –**

Prestations d'expertise juridique :

Assistance à la création de sociétés, à la restructuration juridique, fusion, scission, liquidation et tous autres aspects du droit des sociétés

Avis et préparation de dispositions et clauses statutaires

Assistance en matière de contrôle individuel et contractuel des associés

Assistance en matière de rédaction de divers contrats

Assistance en matière d'avis relatifs à l'environnement, aux aspects sociaux et économiques d'entreprises

Avis et consultance juridique en droit des sociétés, droit des entreprises en difficulté, et en droit économique

(procédures concordataires, faillites, ...)

**Prestations de type VIII –**

Prestations d'expertise et de contrôle (missions légales découlant du droit des sociétés aboutissant à un rapport)

Missions légales découlant du droit des sociétés ou d'autres législations Fédérales et/ou régionales aboutissant à une mission de contrôle et à l'établissement d'un rapport

Autres missions réservées aux experts comptables par le Code des sociétés ou d'autres dispositions légales

Commissariat au sursis

Administrateur provisoire

Liquidateur judiciaire

Médiateur agréé en matières civiles et commerciales

Autres missions judiciaires (expertise civile, commerciale ou pénale)

160,00 à 200,00€

**Prestations de type IX –**

Frais accessoires (à facturer séparément)

Frais informatiques et technologiques

Frais déplacement ou d'hébergement

Frais photocopies, frais postaux, débours ...

Refacturation des débours

**Prestations de type X –**

Frais complémentaires (à facturer séparément)

Dépôts d'actes administratifs et légaux ( pour compte du client – mandat et signature électronique de validation)

Frais de recherche suite à la loi anti-blanchiment

70,00 à 80,00€

par acte

ou

Par recherche documentée

( obligation légale)

**Les honoraires des Professionnels de la comptabilité et fiscalité des entreprises :  
la juste valeur d'un conseil de qualité.**

(\*) Prix indicatifs sur base d'un cabinet composé de 2 experts comptables - conseils fiscaux, un comptable, un collaborateur qualifié et deux membres du personnel administratifs.